

# Cric hydraulique à colonne

Cette information est établie à partir du Document Unique accessible à tous

**Utilisateurs : mécanicien ou carrossier formé  
apprenti encadré par tuteur  
(interdit aux mineurs sauf dérogation)**

Protections obligatoires :



## Bonnes pratiques :

- 1 A ne mettre en œuvre que dans des cas justifiés et à défaut de tout autre moyen d'élévation à disposition (pont élévateur, pont de carrossier).
- 2 Utiliser seulement sur un sol plat, nivelé, sec et propre.
- 3 Vérifier que la charge ne puisse pas riper du support.
- 4 Sécuriser le levage par la mise en place de l'axe de sécurité constructeur.
- 5 Signaler toute anomalie constatée de l'équipement (fonctionnement, retard sur les vérifications, déformations, etc.).
- 6 Se reporter aussi aux consignes affichées sur l'équipement et à la notice d'instruction.
- 7 Ne jamais s'engager sous la charge.
- 8 Le cric ne doit servir qu'à lever une partie du véhicule.

## Informations complémentaires :

---

---

---

---

---

---

---

---

## Risques :



- 1 Écrasement/heurt en cas d'échappement du véhicule lors d'un mauvais calage ou d'engagement insuffisant de la roue sur la fourche.
- 2 Heurt du pied lors du recul du cric pendant la descente du véhicule.

## Maintenance/vérifications :

Vérification annuelle à la charge maximale d'utilisation.  
Contrôle mensuel des dispositifs de sécurité.

Numéros d'urgences :

